

Toulouse, le 1/03/17

A l'attention de Madame, Monsieur le Président

Nos Réf. : FDC/MGM/CX/S170161
Objet : Accompagnement des Plans Climat
P.J. : 1 (Présentation)

Vos contacts :

- Martine Mathorel, Directrice Générale Déléguée : mathorel.m@arpe-mip.com
- Christophe Xerri, Directeur Général Délégué : xerri.c@arpe-mip.com

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Depuis l'adoption de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, les regroupements de collectivités de plus de 20 000 habitants doivent réaliser un Plan Climat-Air-Energie Territorial d'ici au 1^{er} janvier 2018.

L'ARPE Occitanie, société publique locale, qui regroupe 47 collectivités actionnaires de la région vous propose de vous accompagner pour la mise en œuvre de cette démarche.

A ces fins, elle a conçu une offre adaptée à chaque territoire dont vous trouverez ci-joint une présentation.

L'accompagnement de l'ARPE répond au décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat-Air-Energie Territorial et favorise l'articulation avec l'objectif de « 1^{ère} Région à énergie positive » portée par la Région Occitanie.

Enfin, l'ARPE assume pour le compte de la Région une mission d'animation de l'Observatoire régional de l'énergie, et ce avec les concours de l'ADEME.

Dans ce cadre, nous pouvons mettre à votre disposition des chiffres-clés en matière d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de votre territoire.

Restant à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous orienter dans votre démarche,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Françoise DEDIEU-CASTIES
Présidente-Directrice Générale